

Règlement du CROSS DUATHLON DE BELFORT 2018

Le Cross Duathlon de Belfort est une épreuve organisée par le TRI-LION BELFORT, club de Triathlon et des disciplines enchainées. L'épreuve est agréée par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

Art.1 : Accueil

Toutes les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés suivant règlement FFTRI.

Art.2 : Application

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves du Cross Duathlon de Belfort implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de TRIATHLON consultable en ligne sur le site <http://fftri.com/reglementation-sportive>, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement.

Art.3 : Programme

Programme, sous réserve de modifications par l'organisation, consultable en ligne sur le site :

www.trilion-belfort.fr/

Epreuves	6/9 ans	10/13 ans	14/19 ans	S – Découverte	M – Confirmé
	Né(e) de 2009 à 2012	Né(e) de 2005 à 2008	Né(e) de 1999 à 2004	Né(e) avant le 31 déc. 2002	Né(e) avant le 31 déc. 2000
	Mini-poussin + poussin	Pupille + Benjamin	Minime + Cadet + Junior	Cadet à vétérans	Junior à vétérans
Relais	Non	Non	Non	Oui	Oui
Distances	250m-1km-250m	1km-6km-1km	1km-6km-1km	4km-12km-2km	6km-24km-3km
Ouverture retrait dossard	9h30	9h30	9h30	8h	9h30
Fermeture retrait dossard	11h	11h30	12h	9h	13h30
Briefing	11h15	11h45	12h15	9h15	13h45
Départ	11h30	12h00	12h30	9h30	14h
Barrière horaire CAP	/	/	/	11h ⁽¹⁾	17h15 ⁽²⁾
Protocole	13h15			17h30	

⁽¹⁾ Au-delà de 11h, les participants ne peuvent pas partir sur le parcours de course à pied et sont disqualifiés

⁽²⁾ Au-delà de 17h15, les participants ne peuvent pas partir sur le parcours de course à pied et sont disqualifiés

Art.4 : Inscription

Les inscriptions seront limitées pour chacune des courses suivantes:

- Course S "Découverte" limitée à 150 concurrents
- Course M "Confirmé" limitée à 150 concurrents
- Course des 6/9 ans, 10/13 ans et 14/19 ans limitée à 75 concurrents pour chacune des trois courses

Inscription en ligne avec paiement sécurisé sur le site:

<http://www.njuko.net/cross-duathlon-belfort-2018>

La date limite des inscriptions est fixée à 20h00 le vendredi 05 octobre 2018.

Le montant de l'inscription en ligne est de :

Epreuves	6/9 ans	10/13 ans	14/19 ans	S – Découverte	M – Confirmé
	Né(e) de 2009 à 2012	Né(e) de 2005 à 2008	Né(e) de 1999 à 2004	Né(e) avant le 31 déc. 2002	Né(e) avant le 31 déc. 2000
	Mini-poussin + poussin	Pupille + Benjamin	Minime + Cadet + Junior	De cadet à vétérans	De junior à vétérans
Tarifs licencié FFTRI compétition	5€	8€	8€	13€	20€
Tarifs non licencié et licencié FFTRI loisir	7€	10€	10€	15€	22€
Tarif relais licenciés FFTRI compétition	X	X	X	20€	27€
Tarif relais non licenciés FFTRI	X	X	X	22€	29€

Majoration pour les inscriptions sur place aux courses S "Découverte" et M "Confirmé" de 5€ et aux courses jeunes de 2€.

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf sur présentation d'un certificat médical, au plus tard 3 jours avant le jour de l'épreuve.

Art.5 : Annulation – Modification

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de modifier le parcours si cela s'avère nécessaire.

En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents, déduction faite d'un montant de 50% pour frais fixes d'organisation.

Art.6 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, les participants doivent **OBLIGATOIREMENT** présenter à l'organisation :

- Pour les **non licenciés FFTRI** et les **licenciés FFTRI loisir** :

- certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en **compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition) de moins d'un an au jour de l'inscription** à la compétition par le sportif.
- le PASS compétition signé

- Pour les **licenciés FFTRI** : licence en cours de validité

- Pour les mineurs : une autorisation parentale en plus des conditions décrites ci-dessus.

Tout manque de justificatif interdira le retrait du dossard et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.7 : Avant et après course

Chaque concurrent devra mettre en place son matériel, principalement VTT + Casque, dans le parc à vélo dès son ouverture jusqu'à l'heure du briefing. Seuls les concurrents auront l'accès au parc à vélos. Le retrait du matériel du parc à vélo après la course se fera après l'arrivée du dernier concurrent et sur présentation du dossard.

Art.8 : Parcours – Sécurité

Le trail se déroule autour de la citadelle avec arrivée dans la cour du Château ou dans les batteries basses Haxo.

Les concurrents sont informés que les passages techniques doivent être franchis en toute sécurité (descente d'escalier à vitesse réduite garantissant l'intégrité pour soi et pour les autres).

Le parcours VTT se déroule en terrain varié, autour des forts de la Justice et de la Miotte.

Les passages obligatoires à pied devront être respectés sous peine de disqualification.

Chaque concurrent devra porter les dossards fournis par l'organisation, positionnés devant en course à pied et derrière en vélo. Chaque dossard pourra être fixé sur la tenue du concurrent (par des épingles au 4 coins) ou avec une ceinture porte-dossard (fixé en 3 points minimum).

Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

Le port du casque à coque dure est obligatoire dès que les concurrents sont en possession de leurs vélos. Les vélos de cyclocross sont interdits.

Pour les courses relais, le passage du témoin sera matérialisé par la transmission d'un chouchou de la main à la main entre chaque équipier.

L'accompagnement par un tiers est interdit.

Le concurrent s'engage à faire preuve de fair play et à garantir une sécurité optimum pour lui et pour les autres.

Art.9 : Responsabilités

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs ou des commissaires de course.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement. Le simple fait de participer impliquant la connaissance et le respect du présent règlement.

Art.10 : Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours (ex : emballage de barres énergétiques).

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualification.

Des zones de propreté seront mises en place sur les parcours (jets de déchets interdits en dehors de ces zones).

Art.11 : Remise des prix

L'organisation récompensera :

- les 3 premiers de chaque catégorie de chaque course enfants et jeunes (Filles/Garçons)
- les 3 premiers : au scratch, des - de 18 ans, des plus de 40 ans, des courses S et M (Femme/Homme)
- la première équipe des courses relais et relais mixte
- pas de cumul quelque soient les courses.

Un lot souvenir sera remis à chaque concurrent.

Art.12 : Droit à l'image

Chaque concurrent de par son inscription à l'une des courses accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.